

APS

Addiction Psychology Switzerland
Schweizerische Vereinigung Suchtpsychologie
Association Suisse de Psychologie des Addictions
Associazione Svizzera di Psicologia delle Dipendenze
www.addictionpsychology.ch

Notice explicative relative à l'adhésion à APS

Addiction Psychology Switzerland APS représente les intérêts des psychologues qui sont ou ont été actifs dans le domaine de la psychologie des addictions. Elle a été fondée le 17 janvier 2020 à Berne et est une association affiliée de la FSP (Fédération Suisse des Psychologues) depuis le 5 septembre 2020.

Critères d'admission à APS et documents requis

L'adhésion à APS requiert un diplôme en psychologie d'une université suisse (université ou haute école spécialisée: master ou licence) ou un diplôme équivalent d'une université étrangère (selon le "standard FSP"), ainsi qu'une activité dans le domaine de la psychologie des addictions (actuelle ou passée). (Voir l'article 4.1 des statuts d'APS). Pour cette raison, nous exigeons les documents suivants pour l'admission:

- Formulaire d'admission à APS avec signature manuscrite, envoyé par la poste.
- Si vous n'êtes pas membre de la FSP :

L'APS est une association membre de la FSP. Cela signifie que tous les membres d'APS doivent aussi devenir membres de la FSP (double appartenance). Nous avons donc également besoin de la demande d'adhésion à la FSP dûment remplie et des copies des diplômes mentionnés à la page 3 de cette demande. Veuillez envoyer ces documents à l'APS, qui les transmettra ensuite à la FSP. Après l'admission à la FSP, nous recevrons un e-mail de confirmation de la part de la FSP et le membre recevra les documents adressés aux nouveaux membres de la FSP.

Tous les documents de la FSP sont disponibles sur le site Internet de la FSP <https://www.psychologie.ch/fr/la-fsp/adhesion#37467>. Veuillez également consulter la notice explicative concernant l'adhésion à la FSP. Les formulaires en allemand ou en italien se trouvent sur la page de la langue respective.

Durée de la procédure d'admission, cotisation annuelle

La procédure d'admission peut durer plusieurs mois. Plusieurs fois par an les membres d'APS sont informés des demandes d'admission acceptées par le comité. Selon les statuts, les membres peuvent déposer un recours auprès du comité dans un délai de 3 semaines. Ensuite, s'il n'y a pas de recours, le comité informera le nouveau membre que l'admission a été accordée. La cotisation pour APS est de 100,00 CHF/an. Celle de la FSP de 470,00 CHF/an et sera à verser à la FSP.

Pour toute question

N'hésitez pas à nous contacter

- *Par e-mail*: utilisez le formulaire de contact sur www.addictionpsychology.ch
- *Par courrier postal*: écrire à: Association Addiction Psychology Switzerland - APS, 3000 Berne